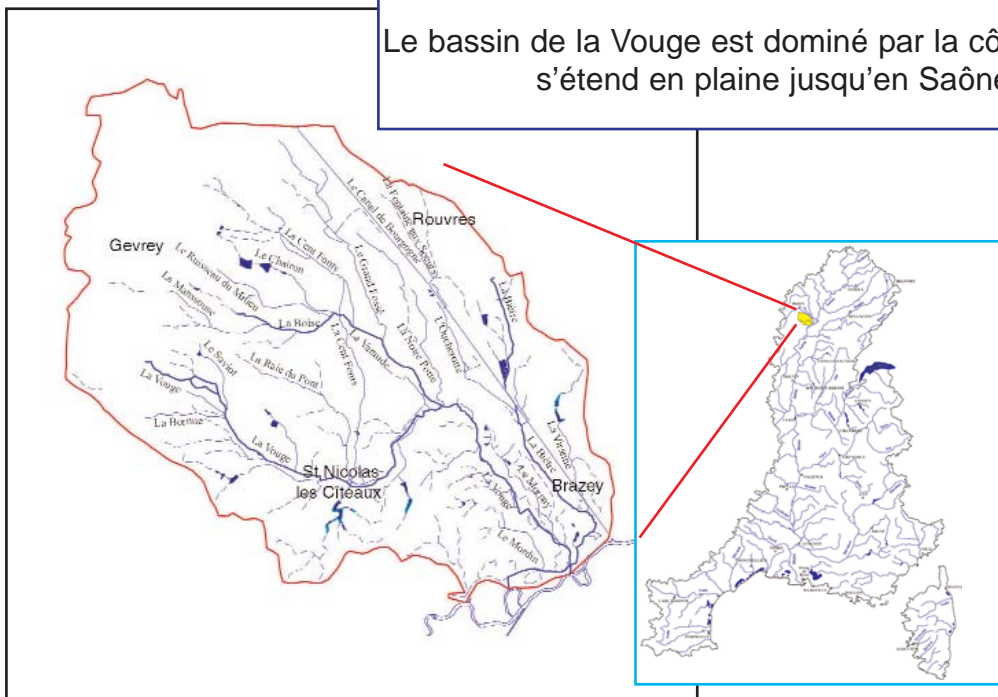


Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du BASSIN VERSANT DE LA VOUGE

Le bassin de la Vouge est dominé par la côte viticole et s'étend en plaine jusqu'en Saône.



Pourquoi un SAGE ?

Ce "grain" de Bourgogne possède nombre d'atouts, mais présente de grandes faiblesses !

- Pollutions multiples
- Ruissellement
- Sollicitation sans cesse accrue de la ressource
- ...

QU'EST CE QUE LE SAGE ?

C'est la gestion collective de l'eau de notre bassin, définie par la CLE. Il est opposable à l'administration, aux collectivités territoriales donc aux tiers.

QUI A REDIGE LE SAGE ?

La Commission Locale de l'Eau (CLE) regroupant élus, usagers et institutionnels.


QUI MET EN OEUVRE LE SAGE ?

Le Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV) regroupe les 58 communes du bassin.


LE SBV...une question, une remarque

Téléphone : 03 - 80 - 51 - 83 - 23
 Courrier : 25 av de la Gare - 21220 Gevrey Chambertin
 Courriel : vougeau@worldonline.fr


Les 6 objectifs du SAGE

- 


1 bon état

Atteindre le « bon état » des cours d'eau et des milieux associés en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et les autres formes de pollution.
- 


2 restaurer

Restaurer ou améliorer le fonctionnement physique et écologique des cours d'eau, des milieux associés et des zones humides.
- 


3 concilier

Concilier les usages avec les débits minima biologiques des cours d'eau.
- 

4 sécuriser

Connaître et sécuriser la ressource d'eau souterraine en qualité et quantité, et réserver la capacité des nappes profondes pour assurer l'A.E.P. actuelle et future.
- 

5 solidarité

Assurer une gestion solidaire du bassin versant de la Vouge et veiller à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs (usagers, professionnels, collectivités...)
- 

6 maîtriser

Maîtriser l'impact de l'Urbanisation et de l'Aménagement du Territoire.



LEXIQUE

A.E.P.

Alimentation en Eau Potable

Bassin versant

Le bassin versant c'est le territoire qui regroupe les terrains où les eaux de pluie ruissellent et se rejoignent en un seul et même endroit : une rivière, un fleuve ou une mer. Le bassin versant de la Vouge appartient au bassin hydrographique Rhône-Méditerranée et les eaux de la Vouge et de ses affluents se jettent dans la Saône qui rejoint le Rhône qui à son tour se déverse dans la mer méditerranée.

Commission Locale de l'Eau

C'est la commission de concertation chargée de l'élaboration et du suivi du SAGE.

Débits minima biologiques

C'est le débit en deça duquel la vie aquatique est fortement perturbée ou ne subsiste plus.

Eutrophisation

L'eutrophisation se caractérise par le développement anarchique de végétaux, d'algues. Ce phénomène résulte de la présence anormalement abondante de substances nutritives (phosphore, nitrates) apportées par les rejets de stations d'épuration ou d'engrais agricoles.

Fonctionnement physique et écologique des cours d'eau

Un fonctionnement naturel d'une rivière de plaine se traduit par de nombreux méandres, la présence d'une ripisylve dense, indispensables pour observer une faune et une flore diversifiées,... Ces caractéristiques sont notoirement absentes des cours d'eau du bassin versant de la Vouge.

Milieus associés

Ce sont des milieux en relation avec le cours d'eau de manière permanente ou temporaire (prairies inondables, ripisylve, forêt inondables, ...).

Nappe profonde

C'est une nappe d'eau souterraine protégée par une couche de terrains imperméables ou non.

Ripisylve

C'est la végétation des bords de cours d'eau (arbres, arbustes, ...).

Ruissellement

C'est un phénomène naturel aggravé par l'imperméabilisation des sols résultant de l'urbanisation ou de pratiques agricoles. Plus il est prononcé, plus les risques d'inondation augmentent et les recharges des nappes sont limitées.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

La loi sur l'Eau de 1992 a préconisé la mise en place de SAGE pour la protection, le partage et la valorisation de l'Eau et des milieux aquatiques. Ils fixent des objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné, répartissent l'eau entre les différentes catégories d'usagers, identifient et protègent les milieux aquatiques et définissent des actions de développement et de protection des ressources en eau et de lutte contre les inondations.

Zones humides

Ce sont des terrains gorgés d'eau de manière permanente ou temporaire (ex : marais, bordures d'étangs,...), qui présente une faune ou une flore spécifiques et rares.

